

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESEY, Mme Martine LEPAGE, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Éric CAUVIN, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 13 décembre 2023

Date d'affichage : 3 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Délib. n°2023-096 : Instauration d'une aide de 1 500 € en faveur de la remise sur le marché locatif conventionné des logements vacants après travaux

La commune a signé le 27/10/2023 un Contrat de Mixité Sociale (CMS) avec l'Etat et d'autres partenaires concernés par la problématique de l'habitat social. Il définit un certain nombre d'actions concourant à atteindre progressivement l'objectif de 20 % de logements sociaux sur la commune.

Parmi ces actions, la commune s'est engagée à accompagner les mesures de l'OPAH tendant à inciter la remise sur le marché de logements privés vacants, en instaurant une prime forfaitaire de 1 500 € par logement après travaux.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Instaurer au profit des propriétaires-bailleurs une prime forfaitaire de 1 500 € par logement vacant (depuis plus de 2 ans) remis après travaux sur le marché locatif conventionné ;**
- **Dire que ce dispositif incitatif sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2024.**

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

